

**N° 6572<sup>7</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session extraordinaire 2013-2014

---

## **PROJET DE LOI**

- a. concernant certaines modalités d'application et la sanction du règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux**
- b. abrogeant la loi du 28 mai 2009 concernant certaines modalités d'application et la sanction du règlement (CE) n° 689/2008 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux**

\* \* \*

### **AVIS COMPLEMENTAIRE DE LA CHAMBRE DES SALARIES**

#### **DEPECHE DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR DE LA CHAMBRE DES SALARIES A LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT**

(12.3.2014)

Madame la ministre,

Par lettre du 5 mars 2014, vous avez soumis les amendements au projet de loi sous rubrique à l'avis de la Chambre des salariés.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que le projet sous rubrique n'appelle pas de commentaire de la part de notre Chambre professionnelle et que nous y marquons notre accord.

Veillez agréer, Madame la ministre, l'expression de notre très haute considération.

*Pour la Chambre des salariés,*

*Le Directeur,*  
Norbert TREMUTH

*Le Président,*  
Jean-Claude REDING

